Plateau de Caux
Doudeville Yerville
Communauté de communes

BIODÉCHETS

Madame, Monsieur,

A partir du 1er janvier 2024, la loi Agec demande à tous les ménages de trier leurs déchets biodégradables et de les séparer des autres déchets contenus dans le sac d'ordures ménagères afin que les collectivités les valorisent en solutions de compostage et ainsi limite la production de déchets à traiter.

Pour notre Communauté de Communes, plusieurs choix pouvaient s'offrir à nous dont tout d'abord :

- la possibilité de collecter à domicile, avec des bacs, ces biodéchets. Cette solution n'a pas été retenue par la collectivité pour l'année 2024.

- Le solution privilégiée par la Communauté de Communes est donc une gestion de ses biodéchets à domicile pour ceux qui ont un terrain le permettant ; soit par l'intermédiaire de poules qui aiment et valorisent ce type de déchets ; soit par le biais d'un composteur proposé par la collectivité et cofinancés par le SMITVAD.

- 15 euros pour un composteur 300L, un bio-seau et un brass'compost,
- 25 euros pour un composteur 600L, un bio-seau et un brass'compost,
- Pour commander un composteur, contactez M. Yannick RABIOT au 06.25.32.10.13 ou par mail yannick.rabiot@plateaudecaux.fr

L'usage d'un composteur doit être vertueux, et le sera dès lors que l'usager utilise et valorise le compost pour son jardin, ses plantes, ou autres. Cela nécessite une formation que nos agents du service environnement vont proposer aux usagers dans les prochaines semaines, afin d'éviter tout désagrément d'odeur ou de prolifération de rongeurs.
De plus, le compostage requière, un malaxage régulier de plusieurs couches de déchets fermentescibles et de déchets végétaux en tenant compte de la saison (décomposition plus lente en hiver).

Ces spécificités techniques du compostage ne permettront pas de répondre totalement à cette loi demandant le tri des biodéchets à tous nos administrés (jardinier ou pas).

Et pour ceux qui n'ont pas la possibilité ou la capacité de gérer cela sur leur terrain, les sacs blancs resteront une alternative. L'usine de méthanisation de Brametot, où sont traités les sacs d'ordures ménagères, a besoin de déchets organiques tels que les biodéchets pour fonctionner et les valoriser en compost pour les terres agricoles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.